

Monsieur A. GOFFART

*Directeur de la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L. – D.U.*

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1030 BRUXELLES

V/réf. : 16/pfd/151187
N/Réf : AVL/KD/UCL-3.37/s.348
Annexe : 2 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Parc de la Sauvagère. Avenue de la Chênaie, 73. Construction d'un local technique
annexe au stand de tir.

Avis conforme.

(Dossier traité par M. M. Briard)

En réponse à votre lettre du 4 mai, en référence, reçue le 5 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 26 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Dans son avis défavorable du 07 janvier 2004, la Commission s'opposait au projet en raison de l'architecture-même (entrée en triangle, grilles d'extraction) et des dimensions excessives de la construction dont l'impact visuel aurait été regrettable pour le parc classé. Par ailleurs, lors de leur visite sur place en février 2004, les représentants de la CRMS avaient souligné d'autres incohérences du projet telles que la couverture végétalisée anti-bruit en toiture en même temps que la présence, sur les flancs de la construction, de fenêtres favorisant la déperdition de bruit. Ils avaient conseillé d'y remédier en optant pour des murs aveugles aussi discrets et neutres que possible ainsi que l'aménagement d'un écran végétal (haie) destiné à dissimuler la construction.

Mis à part l'abandon de la toiture végétalisée, l'obturation de certaines ouvertures et l'adoption d'une haie-écran, le projet actuel est pratiquement inchangé par rapport au précédent. La construction prévue reste disproportionnée par rapport aux fonctions qu'elle est censée abriter et son encombrement toujours aussi préjudiciable pour le site classé. La Commission ne peut donc souscrire au présent projet et réitère ses remarques précédentes dans leur ensemble. Elle émet un avis conforme défavorable et demande d'étudier un projet plus modeste.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.